

SÉANCE DU
30 SEPTEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Rénovation de la piste
d'athlétisme du stade
Georges Lefèvre –
sollicitation d'aides
auprès de différents
partenaires**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 1er octobre 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 1er octobre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE



L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE
Madame BOUTIN à Madame de JACQUELOT
Monsieur FOUCHET à Monsieur VENUS
Monsieur MILOUTINOVITCH à Madame HABERT-DUPUIS
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur MIGEON à Monsieur JOLY
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

N° DE DOSSIER : 21 E 12a

OBJET : RENOVATION DE LA PISTE D'ATHLETISME DU STADE GEORGES LEFEVRE – SOLLICITATION D'AIDES AUPRES DE DIFFERENTS PARTENAIRES

RAPPPORTEUR : Madame AGUINET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de l'attribution à la Ville de Saint-Germain-en-Laye du label Terre de Jeux 2024 et de sa désignation comme Centre de Préparation aux Jeux, une réflexion globale a été engagée sur les équipements sportifs du Stade Georges Lefèvre et notamment sur la rénovation de la piste d'athlétisme.

Cette piste d'athlétisme a été réalisée en 2006 en revêtement synthétique coulé. Des études préalables à la rénovation ont mis en évidence des faiblesses dans sa construction. Par ailleurs, l'évolution des normes de la Fédération Française d'Athlétisme combinée à la présence d'un terrain de rugby en gazon synthétique en son centre nécessitent sa rénovation.

Cette opération peut être cofinancée par différents dispositifs de la Région Île-de-France :

- « Aide aux équipements sportifs d'intérêt régional » : 30% d'un montant de travaux plafonné à 6,7 M€ HT
- « Equipements sportifs mis à la disposition des lycées » : 30 % d'un montant de travaux plafonné à 800 000 € HT
- « Equipements sportifs de proximité » : 15 % d'un montant de travaux plafonné à 800 000 € HT et dans la limite de 120 000 €

Le dossier sera déposé sur le dispositif le plus intéressant en fonction des caractéristiques du projet.

D'autres organismes comme le Conseil Départemental des Yvelines, l'Agence Nationale du Sport ou les fédérations sportives peuvent également cofinancer ces travaux et seront sollicités.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France, du Conseil Départemental des Yvelines, de l'Agence Nationale du Sport et des fédérations sportives pour la rénovation de la piste d'athlétisme du Stade Georges Lefèvre et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Région Île-de-France, du Conseil Départemental des Yvelines, de l'Agence Nationale du Sport et des fédérations sportives pour la rénovation de la piste d'athlétisme du Stade Georges Lefèvre et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye